

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**Nom du produit : **ECO 20**

Mélange : Pas de substance répondant à l'article 18, paragraphe 3, point a) du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**Catégorie d'usage principal : Nettoyant lessiviel des installations de chauffage neuves avant mise en service.
Désembouage.**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'information complémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**PROGALVA Energies**

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex

Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77 ; info@progalva.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des phrases H : voir section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'information complémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H412 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/ Consulter un

médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Identificateur : aucun.

EUH208 : Contient du sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Composants du mélange : tensio-actifs, agents anticalcaires, agents inhibiteurs de corrosion.

Composant présentant danger santé / environnement :

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de sodium	CAS : 1310-73-2 N° CE : 215-185-5 N° enregistrement : 01-2119457892-27-xxxx	0.5 – 2	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H319
Benzotriazole	CAS : 95-14-7 N° CE : 202-394-1 N° enregistrement : 01-2119457026-42-xxxx	0.5 – 2	Acute Tox 4, H302 (ingestion), Eye Dam.2, H319 Aquatic. Chronic 2, H411
Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate	CAS : 2492-26-4 N° CE : 219-660-8 N° enregistrement : 01-2119493018-35-xxxx	< 1	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Textes des phrases H : voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions en cas d'inhalation : Si inhalation d'aérosol, irritation possible du système respiratoire.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Douleurs, rougeurs. Peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleurs, rougeurs, larmoiements. Peut provoquer une sévère irritation des yeux.
- Symptômes/lésions en cas d'ingestion : Douleurs, irritations possibles au niveau de la bouche, l'œsophage et l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : De la poussière fine dispersée dans l'air peut s'enflammer.
En cas de décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique oxydes de soufre, oxydes de phosphore, phosphine.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.

Procédures d'urgence : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites aussi vite que possible avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Conserver le produit absorbé dans des récipients adaptés, fermés et identifiés.
Stocker à l'écart des autres matières et éliminer comme un déchet (Voir section 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs ou d'aérosol.
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où le produit est présent.
Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures destinées à prévenir les incendies : Mélange non inflammable.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Mesures techniques et conditions de stockage : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Conserver bien fermé dans son emballage d'origine. Conserver dans un endroit sec.

Précautions pour le stockage en commun : Aucune restriction.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME	VLE
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	2 mg/m3	-

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant : Hydroxyde de sodium (CAS : 1310-73-2) (Données Fournisseur) : Travailleurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.0 mg/m3
 Consommateurs, Effets locaux à long terme, Inhalation : 1.0 mg/m3

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Pas d'information complémentaire disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
- Protection des mains : Porter des gants de protection nitrile, butyle, conformes EN 374.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité à protection intégrale conformes EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié, résistant aux acides.
- Protection des voies respiratoires : En cas de formation d'aérosols ou de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié : masque avec filtres anti aérosol P3.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Maron clair
- Odeur : Inodore
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 6.0 – 7.0
- Point de fusion / point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Non concerné
- Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ne s'enflamme pas
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité : Ne s'enflamme pas
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité vapeur (air=1) : Aucune donnée disponible
- Masse volumique à 20 °C : 1,20 – 1.30 Kg/litre
- Solubilité : Totale dans l'eau
- Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Viscosité, à 20°C : Non concerné.
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes : Non comburant.

9.2. Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse attendue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de : oxydes de carbone, oxydes d'azote, acide cyanhydrique oxydes de soufre, oxydes de phosphore, phosphine.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Estimation Toxicologie Aiguë (ETA) du mélange (méthode de calcul) : ETA (oral) > 54 000 mg/kg
: ETA (dermal) > 180 000 mg/kg
ETA (inhalation) : pas de donnée.
Au vu des résultats, le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par ingestion et par contact avec la peau.

Composant : Benzotriazole (CAS 95-14-7) : DL50 oral (rat) = 560 mg/kg (Nocif en cas d'ingestion)
(Données Fournisseur) : DL50 dermal (rat) > 2000 mg/kg
CL50 inh = pas de donnée. (Nocif par inhalation (poudre)).

Composant : Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate (CAS 2492-26-4) (Données Fournisseur) : DL50 oral (rat) = 5200 mg/kg
DL50 dermal (lapin) = 5010 mg/kg
CL50 inh = pas de donnée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Mélange irritant pour les yeux (règle d'additivité).

Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur) : Très corrosif (lapin).

Composant : Benzotriazole (CAS 95-14-7) : Irritation sévère des yeux. Risque de lésions oculaires graves.
(Données Fournisseur)

Composant : Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate (CAS 2492-26-4) (Données Fournisseur) : Corrosif pour la peau (tests sur lapins).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Mélange irritant pour les yeux (règle d'additivité).

Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur) : Très corrosif (lapin). Risque de lésions oculaires graves.

Composant : Benzotriazole (CAS 95-14-7) : Irritation sévère des yeux. Risque de lésions oculaires graves.
(Données Fournisseur)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Composant : Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate (CAS 2492-26-4) (Données Fournisseur) : Peut causer des réactions allergiques par contact avec la peau

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Ne contient pas de composé classé mutagène.

Cancérogénicité : Non classé
Ne contient pas de composé classé mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Ne contient pas de composé classé toxique pour la reproduction.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition unique.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>	: Non classé Ne contient pas de composé classé toxique spécifique pour un organe cible (STOT), exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	: Non classé Ne contient pas de composé présentant des dangers par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

<u>Toxicité aiguë</u>	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Non classé.
Composant : Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (<i>Poecilia reticulata</i> ; 24 h) = 145mg/l Invertébrés aquatiques : CE50 (<i>Ceriodapnia dubia</i> ; 48 h) = 40.4 mg/l Algues : pas de donnée Bactérie : CE50 (<i>Photobacterium phosphoreum</i> ; 15 min) = 22 mg/l.
Composant : Benzotriazole (CAS 95-14-7) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> ; 96 h) =39.0 mg/l CE50 (<i>Daphnia magna</i> , 48 h) = 141.6 mg/l Algues : CE50 (<i>Selenastrum capricornutum</i> ,72h) = 15.4 mg/l Bactéries CE50 : pas de donnée Substance toxique pour les organismes aquatiques.
Composant : Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate (CAS 2492-26-4) (Données Fournisseur)	: Poisson : CL50 (truite ; 96h) = 1.3 à 2.4 mg/l Très toxique pour les organismes aquatiques.
<u>Toxicité chronique à long terme</u>	: Pas de donnée disponible sur le mélange. Non classé. Mélange nocif pour l'environnement (règle d'additivité).
Composant : Benzotriazole (CAS 95-14-7) (Données Fournisseur)	: Substance toxique pour les organismes aquatiques.
Composant : Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate (CAS 2492-26-4) (Données Fournisseur)	: Très toxique pour les organismes aquatiques à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée pour le mélange.	
Composant : Benzotriazole (CAS 95-14-7) (Données Fournisseur)	: Facilement biodégradable. 80 -0% (Durée d'exposition : 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée pour le mélange.	
<u>Coefficient de partage octanol/eau :</u>	
Composant : Sodium 1,3-benzothiazole-2-thiolate (CAS 2492-26-4) (Données Fournisseur)	: Log Kow = -0.46.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, donc très mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Produit nocif pour les organismes aquatiques à long terme : éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandations pour l'élimination des déchets : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Conserver le produit absorbé dans des récipients adaptés, fermés et identifiés.
Evacuer dans un centre agréé.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution. Evacuer dans un centre agréé.
- Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	Non classé
N° ONU (IATA)	:	Non classé
N° ONU (IMDG)	:	Non classé
N° ONU (ADN)	:	Non classé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	-
Description document de transport	:	-

||14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	:	-
Classe (IATA)	:	-
Classe (IMDG)	:	-
Classe (ADN)	:	-
Étiquettes de danger (ONU)	:	-

||14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU)	:	-
--------------------------	---	---

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'information complémentaire disponible.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information complémentaire disponible.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information complémentaire disponible.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'information complémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Ne contient pas de substance candidate REACH.

Nomenclature des installations classées : non concerné (selon directive n°2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite « SEVESO 3 ») pour la protection de l'environnement.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'information complémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4 (Ingestion)	Toxicité aiguë (par ingestion), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H290	Peut-être corrosif pour les métaux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstract Service

CE 50 : Concentration efficace ; CL 50 : Concentration létale

CLP : Classification, Labelling and Packaging (Règlement (CE) N° 1272/2008)

DL : Dose létale

DNEL : Niveau sans effet dérivé

ETA : Estimation Toxicologie Aiguë

ECHA : European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques).

IATA : Association internationale du transport aérien

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMDG : transport des marchandises dangereuses par voie maritime (International Maritime Dangerous Goods)

NOEC : Concentration la plus élevée à laquelle aucun effet sur l'organisme vivant n'a été observé

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC : Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH : règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

RID : transport international ferroviaire des marchandises dangereuses sur le continent européen.

SGH : Système Global Harmonisé

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique / Exposition répétée)

VME : Valeur d'exposition moyenne pondérée

VLE : Limite d'exposition à court terme

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

|| Indique la section remise à jour.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit